

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260605-2026_06_01-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Volants : 13

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : Mme le Maire

Objet : Attribution de l'accord-cadre relatif aux repas en liaison froide de la cantine scolaire.

- Vu les art. L.2125-1 1°, R.2123-1 3°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une consultation relative à un marché de service portant sur la livraison en liaison froide des repas de la cantine scolaire de Brens a été lancée le 09 Mars 2026 avec une date limite de réponse fixée au 10 Avril 2026 14h00.

- **Considérant** que la commission des marchés s'est réunie le 23 mai 2026 afin d'examiner les offres ;
- **Considérant** qu'à l'issue de la négociation, l'offre de la société SAS LEZTROY SAVOY, sise 80 rue des Gravières – PAE de Motz-Serrières – 73310 Serrières-en-Chautagne, a été classée en première position au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation ;
- **Considérant** que les pièces administratives du candidat pressenti attributaire ont été produites et vérifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Brens à la société SAS LEZTROY SAVOY ;
- **Approuve** les pièces du marché, notamment l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le bordereau des prix unitaires ainsi que l'ensemble des documents contractuels afférents à la consultation ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion, à la notification et à l'exécution du marché ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits et seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026
Madame Le Maire.

